

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2017

COMPTE-RENDU

Le vingt et un avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 06/04/2017

Date d'affichage : 07/04/2017

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, CAR Guy, LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe, MORVAN Joëlle

Les conseillers : DE BLASIO Stéfano. FAILLER Maryse. LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne. MOGUEN Christine. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel.

Absents excusés : BORGNE Margot – Pouvoir à TOUS Daniel. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à RICHARD Hervé. COCAIGN Lionel – Pouvoir à HAMON Annie. ARGOUARCH Michel- Pouvoir à MOGUEN Christine. EVEN Fabienne – Pouvoir à QUERE Armelle.

Absents : LEMEUNIER Denis. WILMOTTE Lénaïck.

A été élu secrétaire de séance : DE BLASIO Stefano

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Le Maire donne lecture des propositions de la commission des finances qui s'est réunie le 18 avril dernier.

ASSOCIATIONS	LIEU	Attribution 2017
AFFAIRES SCOLAIRES		
ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES ECOLES (29 € par élève)		8 700 €
Ecole Jean Monnet (173 élèves)	Taulé	5 017 €
Ecole Saint-Joseph (93 élèves)	Taulé	2 697 €
Ecole de Penzé (34 élèves)	Taulé	986 €

ARBRE DE NOËL (10 €/élève)		3 000 €
Ecole Jean Monnet (173 élèves)	Taulé	1 730 €
Ecole Saint-Joseph (93 élèves)	Taulé	930 €
Ecole de Penzé (34 élèves)	Taulé	340 €
AUTRES PARTICIPATIONS		1 455 €
Collège des 2 baies (voyages scolaires 15 € par taulésien - 27 enfants)	Carantec	405,00 €
Mairie de Plouénan CLIS	Plouénan	900,00 €
RASED	Morlaix	150,00 €
EMPLOI et FORMATION		275 €
ADDESKI (lutte contre l'illétrisme)	Morlaix	75,00 €
ASAD Association pour le soutien aux adultes en difficulté	Morlaix	100,00 €
Solidarité Paysans du Finistère	Quimper	100,00 €
SOCIAL-SANTE		1 250 €
ADAPEI 29	Quimper	50,00 €
Association des Paralysés de France (APF)	Quimper	50,00 €
Association Française des sclérosés en plaques	Blagnac	50,00 €
Association Queffleuth et Bélizal	Morlaix	50,00 €
Bibliothèque sonore	Quimper	50,00 €
Céline et Stéphane	Chat. Du Faou	50,00 €
CIDFF	Brest	50,00 €
France Alzheimer 29	Brest	50,00 €
Jonathan Pierres vivantes	Brest	50,00 €
L'Embellie (Lecture à voix haute)	Plougonven	50,00 €
Mouvement Vie Libre	Brest	50,00 €
Association Présence-Ecoute	Morlaix	50,00 €
Rêves de clown	Lorient	50,00 €
Secours catholique	Quimper	250,00 €
Secours Populaire Français	Morlaix	250,00 €
SOS Amitié	Brest	50,00 €
Vents d'Ouest	Morlaix	50,00 €

CULTURE		5 200 €
Association des jeunes agriculteurs de Taulé	Taulé	2 500 €
Comité des fêtes de Taulé (frais sécurité Fête de la musique)	Taulé	600 €
Comité des fêtes de Taulé	Taulé	800 €
Cyclo-randonneurs Taulésiens (débroussaillage chemins)	Taulé	600 €
Société de chasse de Taulé	Taulé	700 €
ENVIRONNEMENT		50 €
Bretagne vivante	Brest	50 €
SPORT		9 410 €
Handisport club Léonard	Sibiril	50 €
OMS de TAULE (26 €/licencié)	Taulé	9 360 €
TOTAL BUDGÉTÉ		29 340 €

Annie HAMON détaille la demande de la société de chasse. La demande est d'un montant plus important que l'année dernière car la société de chasse a fait l'acquisition de matériel spécifique (corbeautière, pièges à ragondins, ...). La commission des finances propose de soutenir leur action en attribuant 700 €.

Pour l'OMS, il est rappelé que le montant est attribué en fonction du nombre de licenciés de moins de 26 ans. Le forfait par licencié est de 26 €.

A la demande de Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC, Madame HAMON détaille le nombre de licenciés par club :

Club	Nb de licenciés – 26	Montant
Taulé Auto-cross	0	0 €
La boule Taulésienne	1	26 €
Club Taulésien de tennis de table	12	312 €
Cyclos randonneurs taulésiens	3	78 €
FOOT- US Taulé	135	3 510 €
Gym pour tous – zumba – badminton	70	1 820 €
Talé Carantec Handball	90	2 340 €
Judo-Club Taulésien	18	468 €
LEZ'ARTS Joyeux	7	182 €
Pétanque Loisirs Taulésiens	0	0 €
Club de tennis	24	624 €
TOTAL	360	9 360 €

Annie HAMON précise que la totalité de la somme est versée à l'OMS qui se charge ensuite de verser aux différents clubs.

Hervé RICHARD indique que la commission sport et vie associative devra réfléchir à un mode de calcul pour le nombre de licenciés pour le club de handball. En effet, les clubs de Taulé et Carantec ayant fusionné, il faudra définir une clé de répartition pour que la commune puisse continuer à verser selon la règle d'un montant par licencié, règle de fonctionnement qui semble correspondre à toutes les associations.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE COMMUNALE : AVENANTS

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT 2 « TERRASSEMENT / GROS ŒUVRE »

L'objet du présent avenant est de modifier le montant total du marché du lot n°2 « Terrassement – gros œuvre » dont le titulaire est la SARL RICOU Père et Fils afin d'y intégrer des travaux supplémentaires (Changement des poteaux métalliques).

Le montant de cette prestation supplémentaire est de 8 943,00€ HT soit 10 731,00 € TTC.

Ainsi, le montant du marché passe de 104 580,38 € HT à 113 523,38 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de :

- approuver l'avenant proposé ;
- autoriser madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT 5 « COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ »

L'objet du présent avenant est de modifier le montant total du marché du lot n°5 Couverture – Étanchéité » dont le titulaire est SAS LE MESTRE FRÈRES afin de prendre en compte une moins-value sur le marché (conservation de la toiture façade sud).

Le montant de cette moins-value est de 7 736,61 € HT soit 9 283,93 € TTC.

Ainsi, le montant du marché passe de 39 622,96 € HT à 31 886,35 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de :

- approuver l'avenant proposé ;
- autoriser madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT 11 « PEINTURE RAVALEMENT »

L'objet du présent avenant est de modifier le montant total du marché du lot n°11 « Peinture - ravalement » dont le titulaire est LE COZ PEINTURE afin d'y intégrer des travaux supplémentaires (Dépose des habillages bois autour des pannes – préparations, traitement et antirouille sur pannes).

Le montant de cette prestation supplémentaire est de 1 845,00 € HT soit 2 214,00 € TTC.

Ainsi, le montant du marché passe de 17 567,50 € HT à 19 412,50 € HT.

Il est demandé au conseil municipal de :

- approuver l'avenant proposé ;
- autoriser madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant ;

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire expose au Conseil que le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière de l'exercice 2016 au profit des communes de moins de 10 000 habitants.

Daniel TOUS demande des compléments d'information sur ce sujet.

Annie HAMON lui répond que le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants.

Les travaux pouvant être financés doivent contribuer à l'amélioration de la sécurité routière.

Madame le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la route de la gare.

Ces travaux visant à créer des pistes cyclables et piétonnes et à aménager l'entrée de bourg et le carrefour de Lanninor permettront d'améliorer de manière très importante la sécurité routière. Les travaux sont estimés à 170 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- valider le projet d'aménagement de la route de la gare
- autoriser le maire à consulter les entreprises

- autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. GESTION DU DOMAINE

 VENTE DE TERRAIN COMMUNE DE TAULE / M ET MME HUIBAN YVON

Madame Le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de procéder à des régularisations d'emprises de terrain au lieu-dit Mezanrun Creis.

Il s'agit de vendre à Monsieur et Madame HUIBAN 119 m².

Sur sollicitation de la commune, France Domaine a estimé le prix de vente à 12,50 m².

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Émettre un avis favorable à la vente de cette portion de terrain d'une contenance de 119 m².
- Fixer le prix de vente à 12,50 € le m² conformément à l'avis des domaines soit un total de 1 487,50 €
- Décider que l'ensemble des frais est à la charge de l'acquéreur.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

 ACHAT / VENTE POUR RÉGULARISATION D'EMPRISE DE VOIRIE AU LIEU-DIT KERHUON BRAS

• VENTE PAR LA COMMUNE A MONSIEUR ET MADAME GILET BERNARD

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie au lieu-dit « kerhuon bras ».

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente :

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- décider de vendre un délaissé de voirie pour une surface de 323 m² situé entre les parcelles cadastrées F 96 et F 106
- Fixer le prix de vente à 0,75 le m² soit un total de 242,25 €.
- Décider que les frais de notaire concernant cet acte seront à la charge des acquéreurs.

- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

- **ACHAT COMMUNE DE TAULE / CONSORTS GILET /**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie au lieu-dit « kerhuon bras ».

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition :

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- décider d'acquérir une partie de la parcelle F93 pour une surface de 153 m²
- Fixer le prix d'achat à 1 € m² soit un total de 153 €.
- Décider que les frais et de notaire concernant cet acte seront à la charge de la commune.
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

- **ACHAT COMMUNE DE TAULE / MONSIEUR GILET BERNARD**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie au lieu-dit « kerhuon bras ».

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et de :

- décider d'acquérir une partie de la parcelle F106 pour une surface de 537 m²
- Fixer le prix d'achat à 1 € m² soit un total de 537 €.
- Décider que les frais et de notaire concernant cet acte seront à la charge de la commune.
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

- **VENTE PAR LA COMMUNE A CONSORTS GILET**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie au lieu-dit « kerhuon bras ».

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente et de

- décider de vendre un délaissé de voirie pour une surface de 230m² situé au bord de la parcelle F898
- Fixer le prix de vente à 3 le m² soit un total de 690 €.
- Décider que les frais de notaire concernant cet acte seront à la charge des acquéreurs.
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

• **VENTE PAR LA COMMUNE A GILET SYLVIE**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie au lieu-dit « kerhuon bras ».

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente et de :

- décide de vendre un délaissé de voirie pour une surface de 60 m² situé au bord de la parcelle F896
- Fixe le prix de vente à 3 le m² soit un total de 180 €.
- Décide que les frais de notaire concernant cet acte seront à la charge des acquéreurs.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

• **VENTE PAR LA COMMUNE A MONSIEUR ET MADAME GILET BERNARD**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de procéder à la régularisation de l'emprise de voirie au lieu-dit « kerhuon bras ».

Vu l'avis des domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente et de :

- décider de vendre un délaissé de voirie pour une surface de 3924 m² situé entre les parcelles F896 et F235
- Fixer le prix de vente à 0,75 le m² soit un total de 2943 €.
- Décider que les frais de notaire concernant cet acte seront à la charge des acquéreurs.
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS POUR PASSAGE EN DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

 CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la société ENEDIS doit installer un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section AB 51,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver la convention permettant l'installation du poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée AB51 appartenant à la commune au profit de la société ENEDIS
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

 CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la société ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées section B 1056, B 1057 et B 1060.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuver la convention permettant l'installation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales cadastrées section B 1056, B 1057 et B 1060 au profit de la société ENEDIS
- Autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. BRADERIE D'OUVRAGES DE LA MÉDIATHÈQUE

Madame Le Maire indique que la médiathèque va organiser une foire aux livres en juin.

Il convient donc de fixer le prix des ouvrages ; Il est proposé de les fixer comme suit :

- Documentaires : 2 €
- Romans, Bd, mangas : 1 €
- Magazines : 0,5 €

Les produits de la vente seront encaissés par la régie de la médiathèque.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- autoriser le déclassement de documents de la médiathèque municipale ;
- autoriser la vente des ouvrages aux conditions précitées ;
- autoriser la responsable de la médiathèque à faire don des documents déclassés non vendus
- autoriser la responsable à détruire les documents non vendus et non donnés.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises :

- 0879 : HERRY Gwénaële
- 0533 : DERRIEN Yvon
- 0929 : JACOB André
- 0174 : BOTCAZOU Anne-Marie
- 1457 : LE ROY Fabienne
- 0361 : CLEACH Juliane

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Urbanisme – travaux :

Guy CAR fait un point sur l'avancée des travaux de la salle communale. On compte environ une semaine de retard sur le planning initial.

Pour la Chapelle Saint Herbot, la mission diagnostic et maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet d'architectes CALC.

Enfin, il indique qu'une première rencontre a eu lieu avec Finistère Habitat (anciennement Habitat 29) pour étudier le projet d'un lotissement à Ty nevez ar rest.

- Enfance –Jeunesse – Vie associative :

Hervé RICHARD indique que le TRO BREIZ fait étape à Taulé le 31 juillet prochain.

Une première rencontre avec les associations et les commerçants de la commune a eu lieu pour voir ensemble ce qu'il est possible de proposer aux marcheurs. Une seconde réunion est programmée dans les semaines à venir.

Une réunion commune aux commissions Enfance-Jeunesse et Affaires scolaires se réunira le mardi 16 mai prochain à 20h en particulier pour faire un bilan des TAP après 3 années de fonctionnement.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT indique que les travaux de réfection des voiries à la charge d'Eiffage sont programmés début mai.

Pour le programme Voirie 2017, la consultation est en cours et s'achève le 15 mai à 12h00.

Daniel TOUS demande s'il est possible de mettre un panneau « RUE DU LAVOIR »

Annie HAMON signale qu'il faudrait également changer celui de la « RUE DES LILAS »

D'autres demandes de panneaux sont émises :

- un panneau « attention danger » au lieu-dit Kerlidec à la place du panneau 45 qui a été retiré.
- Un panneau « attention enfants » pour le lotissement de Mescurunec »
- Un même panneau pour la résidence de Saint-Herbot

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 21h02

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	